

# CATENROY ECHOS

Numéro 34

JANVIER 2024



**Commémoration de l'Armistice – 11 novembre 2023**

## LE MOT DU MAIRE :

L'année 2024 débute avec la reprise des travaux de restauration du clocher de notre église. Il aura fallu être tenace pour que ceux-ci reprennent, après une longue période sans activité. Si les travaux à l'intérieur de l'église sont achevés, il reste les travaux de réfection de la charpente et de couverture. Malheureusement, les différentes crises, et le retard pris dans les travaux ont alourdi la facture. Espérons que notre église rénovée pourra accueillir rapidement les offices et ouvrir au public.

Le conseil municipal, après avoir décidé de renouveler l'ensemble du parc d'éclairage public par de la LED, a décidé de poursuivre les travaux de sobriété énergétique par la rénovation du groupe scolaire. Celui-ci, datant des années 80, avait besoin d'une meilleure isolation des murs et de la toiture, de remplacer les menuiseries existantes par du triple vitrage. Une étude est en cours pour déterminer de l'opportunité de l'implantation d'une pompe à chaleur géothermie. Ces travaux sont en grande partie éligibles à subventions, et permettront d'accueillir le personnel et les enfants dans des conditions optimales, hiver comme été.

Concernant le mieux vivre ensemble, le conseil municipal a décidé de créer un nouveau terrain de pétanque à l'arrière de la salle polyvalente, pour atténuer les nuisances aux riverains.

Nous avons aussi constaté que des jeunes escaladent les structures de l'aire de jeux. Il est rappelé aux parents que l'accès aux jeux est interdit aux plus de douze ans.

La mairie est régulièrement saisie de réclamations concernant le stationnement ou la vitesse. Si nous restons vigilants sur ces questions, rappelons que bien des habitants pourraient ranger leurs véhicules sur leur terrain, mais les laissent sur le trottoir, encombrant la circulation des piétons.

Je terminerai en souhaitant à Catenoy la poursuite de ses projets d'envergure, réalisés aussi grâce aux subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du département et de la DRAC, et à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, le bonheur et la meilleure santé possible.

Bonne et heureuse année 2024 !

Le Maire,  
Michel Rubé



# LES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



## CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 14 avril 2022 :*

Modification des statuts de la Communauté de Communes suite au retrait de la commune d'Ansacq	<b>Unanimité</b>
Adhésion de la commune d'Angicourt au SEZEO	<b>Unanimité</b>
Logement 1 bis rue Jules Ferry – Fixation du loyer et des charges	<b>Unanimité</b>
Budget : Approbation du compte administratif 2021	<b>Unanimité</b>
Budget : Approbation du compte de gestion 2021	<b>Unanimité</b>
Budget : affectation du résultat 2021	<b>Unanimité</b>
Budget primitif 2022 – Vote des deux taxes	<b>Unanimité</b>
Budget : Subventions aux associations	<b>Unanimité</b> Sauf pour une association où un membre du conseil, membre de ladite association, s'abstient.
Budget : Vote du budget primitif	<b>Unanimité</b>
Restauration du clocher de l'église : Résultat de la 3 <sup>ème</sup> relance de l'appel d'offres.	<b>Unanimité</b>

### *Séance du 23 juin 2022 :*

Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	<b>Unanimité</b>
Modalité de publicité des actes pris par la commune au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	<b>Unanimité</b>
Subventions aux associations	<b>Unanimité</b>
Contrat d'entretien des espaces verts 2022	<b>Unanimité</b>
Modification du tarif de la location de la salle polyvalente	<b>9 voix « Pour », 3 abstentions</b>
Mise en place d'une caution pour le tri des déchets	<b>Unanimité</b>

### *Séance du 18 juillet 2022 :*

Déplacement du terrain de pétanque : Décision définitive	<b>10 voix « Pour », 4 abstentions</b>
--	--

### *Séance du 26 septembre 2022 :*

Association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier de Catenoy et Nointel	<b>Unanimité</b>
Fixation du loyer pour le logement situé 3 place de la Mairie (Appartement B)	<b>14 voix « Pour », 1 abstention</b>
Contrat éclairage public avec remplacement de 137 points lumineux	<b>Unanimité</b>

**Séance du 2 février 2023 :**

Règlement des dépenses investissement avant le vote du budget	<b>Unanimité</b>
Approbation du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés	<b>14 voix « Pour », une abstention</b>
Convention de participation au service hivernal	<b>14 voix « Pour », une abstention</b>
Rétrocession concession au columbarium à la commune	<b>Unanimité</b>
Travaux église : Avenant Lot 1 (maçonnerie, pierre de taille)	<b>Unanimité</b>

**Séance du 6 avril 2023 :**

Approbation du compte administratif 2022	<b>Unanimité</b>
Approbation du compte de gestion 2022	<b>Unanimité</b>
Affectation du résultat 2022	<b>Unanimité</b>
Vote des trois taxes	<b>Unanimité</b>
Contrat entretien espaces verts 2023	<b>Unanimité</b>
Attribution des subventions 2023	<b>Unanimité</b>
Vote du budget primitif 2023	<b>Unanimité</b>

**Séance du 9 juin 2023 :**

Election des délégués pour l'élection des sénateurs	<b>Liste « Ensemble pour Catenoy » 14 voix</b>
---	--

**Séance du 3 octobre 2023 :**

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise – Détermination des conditions de sa liquidation	<b>Unanimité</b>
Communauté de Communes du Clermontois : Partage de la taxe d'aménagement	<b>Unanimité</b>
Avancement de grade : Créations – Suppressions de postes	<b>Unanimité</b>
Rénovation énergétique du groupe scolaire : Géothermie : Demande de subvention à l'ADEME	<b>Unanimité</b>
Rénovation énergétique du groupe scolaire : ADTO SAO : Convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	<b>Unanimité</b>
Restauration du clocher église : Attribution du lot 3 couverture	<b>Unanimité</b>

**Séance du 23 octobre 2023 :**

Syndicat scolaire « Les Vignes Blanches » : Avance trésorerie avant le vote du BP et mode de calcul de la participation des deux communes	<b>Unanimité</b>
Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontois suite à la prise de la compétence Santé	<b>Unanimité</b>
Rénovation énergétique du groupe scolaire : attribution du marché de maîtrise d'œuvre	<b>Unanimité</b>
Deuxième tranche conditionnelle de la restauration du clocher de l'église : Demande de subvention à la DRAC	<b>Unanimité</b>
Deuxième tranche conditionnelle de la restauration du clocher de l'église : Demande de subvention au Conseil Départemental	<b>Unanimité</b>
Deuxième tranche conditionnelle de la restauration du clocher de l'église : Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France	<b>Unanimité</b>
Travaux restauration du clocher de l'église : Avenant 2 Lot 1 (Maçonnerie – pierre de taille)	<b>Unanimité</b>

*Les listes des délibérations, et les procès-verbaux des conseils municipaux sont en ligne sur le site : [www.catenoy.fr](http://www.catenoy.fr), et sont communicables en mairie aux horaires d'ouverture.*

*Le dernier procès-verbal est aussi affiché dans le cadre d'informations de la mairie.*

## LES TRAVAUX REALISÉS EN 2022

### Aménagement d'un nouveau terrain de pétanque

Un nouveau terrain de pétanque a été aménagé dans le parc, à l'arrière de la salle polyvalente. Ce terrain répondra mieux aux attentes des joueurs du Pétanque Club, tout en atténuant les nuisances dans le voisinage. Le terrain libéré a été aménagé en parking, pour faciliter la dépose des enfants au groupe scolaire.

### Poursuite des travaux de rénovation du clocher de l'église



## LES TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2023 - 2024

### **Plan de sobriété énergétique : Travaux sur le groupe scolaire :**

La commune a mandaté l'ADTO SAO pour assister la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique sur l'école.

Un audit énergétique a été réalisé par Treenergy, et la commune s'oriente sur un programme de travaux « BBC » (Batiment à basses consommations) qui devrait permettre un gain d'énergie finale conséquent, et un confort thermique pour les enfants, et le personnel y travaillant. Il est prévu :

- D'isoler les murs de l'école par l'extérieur,
- De généraliser le relamping LED,
- D'isoler la toiture en sarking,
- De mettre en place du système de ventilation mécanique double flux,
- D'habiller les vantaux pleins en allège de fenêtres,
- De remplacer les menuiseries à ouvrants coulissants par des menuiseries en triple vitrage,
- De mettre en place (si le terrain est propice, après étude préalable), une pompe à chaleur géothermie.



Ces travaux sont éligibles aux subventions : de la part de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), du Conseil Départemental de l'Oise, du Conseil Régional des Hauts-de-France.

## DECHETS – ENVIRONNEMENT



### - **Composteurs :**

La Communauté de Communes du Pays du Clermontois, qui a la compétence « déchets », offre la possibilité de commander un composteur de 400 ou 600 litres (en fonction de la taille de votre terrain) pour développer cette pratique

La commande se fait en ligne sur le site de la communauté :

<https://pays-clermontois.fr/demander-un-composteur>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les biodéchets devront être triés :**

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Toutefois, les particuliers ne sont, à ce jour, pas encore concernés.

### - **Poubelles :**

Depuis le 8 janvier 2024, les déchets sont ramassés, pour la commune de Catenoy le :

- **Lundi des semaines impaires**, pour les déchets ménagers,
- **Mardi** pour les bac jaunes de tri sélectif,

Et le jeudi pour les déchets verts, et ce du 11 au 28 avril, du 6 mai au 14 juillet et du 12 août au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Les bacs sont à sortir la veille au soir.**

Les bacs devront être présentés sur les emplacements tracés, et les poignées des bacs côté habitation pour la collecte mécanisée des déchets ménagers et du tri sélectif.

Les déchets verts étant ramassés manuellement, les bacs devront être présentés avec les poignées côté rue.

**N'oubliez pas de rentrer votre bac vide dès que possible, et de ne pas le laisser toute la semaine sur le trottoir.**

### - **Points d'apport volontaire**



#### **Le tri du verre c'est dedans, pas devant !**

Il est interdit de déposer ou de jeter des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides ou tout autre objet de quelque nature que ce soit sur les plateformes des PAV sous peine de sanctions (jusqu'à 1500€ d'amende).

## **BRUIT : RAPPEL**

Un rappel sur la réglementation a été fait sur le « Flash Info » de juin 2022, mais force est de constater que trop de personnes font encore usage de matériels bruyant en dehors des plages horaires, pire même les dimanches et jours fériés !

Nous demandons aux habitants de RESPECTER SCRUPULEUSEMENT cet arrêté, et de faire preuve de bons sens, les manquements seront signalés à la gendarmerie.

**Le bruit peut incommoder vos voisins immédiats, et peut détériorer durablement vos relations de bon voisinage.**

Pour rappel :

La réglementation sur les **bruits de voisinage** repose sur un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2009. Ses principales règles peuvent être résumées de la manière suivante :

**Tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.**

**Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

**du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30**

**les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air.

Tous les travaux bruyants sont interdits :

tous les jours de la semaine de 20h à 7h

toute la journée des dimanches et jours fériés.



# **BRUITS de voisinage**

## **Tous responsables Tous concernés**

## **PROPRIÉTAIRES DE CHIENS : RAPPEL DES REGLES ET DES BONS GESTES**

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources de mécontentement.

### **Soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien.**

Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou ceux qui se reposent.

Pour favoriser l'entente de voisinage, ne laissez pas errer votre animal, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas et dressez-le à ne pas aboyer sans cesse.

Nous vous demandons **de promener votre chien en laisse.**

De plus, pour le bien-être de nos animaux, de nos voisins et pour la propreté de notre village, les déjections canines doivent obligatoirement être ramassées et mises dans les poubelles.

**Les abords de l'aire de jeux** pour qu'ils demeurent agréables pour les parents et les enfants, et pour l'employé communal en charge des tontes, **ne doivent pas être un espace pour les déjections !**

A cet effet, un distributeur de sachet y a été installé.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe à 35 euros.

*L'arrêté municipal 2023\_017A du 3 avril 2023 est disponible en intégralité sur le site internet [catenoy.fr](http://catenoy.fr).*



## **LOTISSEMENT RUE DES NOYERS, RUE DES CHATAIGNIERS, RUE DES BLÉS DORÉS**

Les deux immeubles « Clésance » sont achevés, et douze familles occupent les logements.

Les pavillons du lotissement sont achevés ou en cours d'achèvement, et les voiries sont terminées.

Toutefois, les voies et réseaux (VRD) n'ont pas été réceptionnés, et n'ont pas fait l'objet d'une rétrocession à la commune.

Aussi, tant que les VRD n'appartiendront pas à la commune, nous ne pourrons pas les entretenir, car étant toujours la propriété du lotisseur, Immo Aménagement, qui n'a pas donné suite à nos demandes.

Concernant les branchements « fibres » des logements Clésance, il appartient aux locataires de se rapprocher du bailleur qui dispose d'un branchement collectif.



## VITESSE DANS LES RUES DE CATENOY

Des habitants viennent nous voir, ou nous signalent régulièrement, que des véhicules traversent notre village à des vitesses excessives.

**Pour améliorer la sécurité dans la rue Saint-Symphorien**, où il y a peu de visibilité, **la circulation y est désormais à sens unique** dans le sens rue de Liancourt – rue du moulin Fondu.

La circulation dans le nouveau lotissement (rue des Noyers, rue des Chataigniers, rue des Blés Dorés) est limitée à 20km/h.

Nous pouvons prendre des arrêtés, mettre des panneaux de limitation de vitesse partout.

Encore faut-il pouvoir les faire respecter.

**Seule la gendarmerie peut constater, par des radars homologués, les dépassements de la vitesse.**

## DESTRUCTIONS DES NIDS D'HYMÉNOPTERES



Depuis 2011, la commune participe financièrement à la destruction des nids d'hyménoptères par les sociétés privées

Par la délibération 2020\_035 en date du 21 septembre 2020, la participation financière de la mairie est de 50% du cout réglé par nid avec un plafond de 70 euros.

Au préalable, vous devrez signaler la présence du nid en mairie, par téléphone, ou par courriel en dehors des heures et jours d'ouverture de la mairie.

Après l'intervention par le professionnel, la facture, acquittée, devra être envoyée en mairie, accompagnée d'un RIB.

*(Hyménoptères : guêpes, frelons européens, frelons asiatiques, si vous êtes en présence d'un essaim d'abeilles, il faut contacter un apiculteur).*

## **NOTRE MAIRE DECORÉ CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Michel Rubé a été nommé Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur le 14 juillet 2022.

C'est son engagement pour la commune de Catenoy avec 58 années de maire qui a été récompensé.

La médaille lui a été remise par Caroline Cayeux, Ministre des collectivités territoriales le 10 novembre 2022.



**Toutes nos félicitations à notre Maire !**

(Article : Stéphane Longuet)

## **FIBRE INTERNET**

Il est désormais possible de déclarer sur le site du syndicat Oise Très Haut Débit [www.oise-thd.fr](http://www.oise-thd.fr) une nouvelle construction, et de faire sa demande de fibre en ligne.

Espérons que cela permettra de solutionner les problèmes que de nombreux habitants rencontrent, et ce dans un délai rapide d'intervention.

## **Raccordez-vous !**

Vous souhaitez raccorder votre habitation ? Déclarer une nouvelle construction ? Signaler la rénovation d'un bâtiment ? Le SMOTHD met à votre disposition une application de recensement à destination des habitants de l'OISE. Cliquez ici pour en savoir plus.

## **ASSOCIATIONS**

Pour les manifestations organisées par le Comité des Fêtes, vous recevez régulièrement des flyers dans vos boîtes à lettres. Nous vous invitons aussi à suivre la page Facebook du Comité pour plus de renseignements :

Le Sporting Club de Catenoy n'a pas organisé cette année le Téléthon.

En 2022, grâce à l'implication de nos associations, pas moins de 3 067,40 € ont été récoltés, soit 272 € de plus que la précédente édition.

## CATENOY, LA VIE COMME AVANT

L'association recherche pour une exposition en 2024 des témoignages écrits ou photographiques sur deux événements qui se sont déroulés dans la commune.



1° - ***Le Tour de France passe à CATENOY*** le samedi 19 juillet 1975.  
La 21<sup>ème</sup> étape est disputée entre Melun et Senlis. Cette année-là Bernard THÉVENET remporte le Tour.  
Vous avez des photos, quelques notes... Pensez à nous !



2° - Le 14 juin 1964, ***le président de la République*** s'arrête à CATENOY.  
Le général Charles de GAULLE saluera plusieurs notables de la commune...  
Vous avez gardé un témoignage de cette visite ? Pensez à nous !

Vous pouvez contacter Gabriel Claux au 06 12 13 85 52 ou par courriel [gabriel.claux@wanadoo.fr](mailto:gabriel.claux@wanadoo.fr)  
Nous remercions par avance toutes les personnes nous venant en aide dans nos recherches.

### ASSOCIATION ENVOL

Depuis plusieurs années, la commune subventionne l'association ENVOL  
C'est une association (loi 1901) installée à Bailleul-sur-Thérain (près de Beauvais dans l'Oise, 60) qui recueille des oiseaux blessés, les soigne puis les relâche.

***Que faire si vous trouvez un oiseau blessé ? Appeler rapidement Éric, responsable du centre de soins, au 06.82.48.07.11, pour savoir s'il peut prendre en charge l'oiseau, ne vous déplacez surtout pas avant d'avoir eu son accord. Il soigne 600 oiseaux et 200 hérissons par an et voue sa vie entière au centre. Actuellement il est complètement débordé et ne peut donc pas répondre rapidement à tous vos appels. Ne lui faites pas de sms ni de message car il n'a pas le temps de vous rappeler.***

***Attention aux serres et au bec chez les rapaces et le héron. Immobilisez l'oiseau avec une étoffe (tissu, veste, etc.) Placez-le dans un carton aéré ajusté à sa taille afin de limiter ses mouvements (il risquerait de se blesser davantage). N'utilisez pas de cage en grillage. Ne le forcez ni à manger ni à boire. Ne le manipulez pas inutilement, ne l'exhibez pas afin de ne pas augmenter son stress.***

### AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU CHEMIN DE RANDONNEE

Le groupement forestier et l'association Catenoy la vie comme avant, ont aménagé en ce mois de novembre un nouveau chemin de randonnée. Grâce à un financement du département, il a été possible de mettre en sécurité et baliser ce nouveau parcours de 7.5 km.

Sur les balises, vous retrouverez les flèches bleues du parcours des sources, et les flèches jaunes pour ce parcours du camp César.

Vous pouvez le découvrir dès à présent, en attendant la visite guidée que nous vous proposons le samedi 20 janvier (RDV à 13h30 sur la place de la mairie).

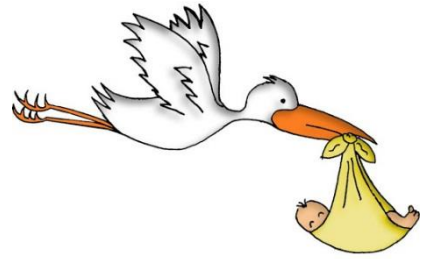


# ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2022

## NAISSANCES

7 naissances hors commune, dont :

**Diego ANTUNES**, né le 9 janvier 2022 à Compiègne,  
**Léo BATAIS**, né le 12 mars 2022 à Compiègne,  
**Danyl DELIANCOURT**, né le 13 juillet 2022 à Compiègne,  
**Owen CROISILLE**, né le 16 décembre 2022 à Compiègne.



## MARIAGES



Deux mariages célébrés, dont :

**Sylvain BAILLEUL** et **Cécile LEVASSEUR**,  
le 10 septembre 2022.

## DECES et TRANSCRIPTIONS DE DECES

Trois décès, dont :

**Yasmina LEDENT** veuve **DUBEAU**, décédée le 17 juillet 2022 à Catenoy,  
**Francis BOCHARD**, décédé le 28 décembre 2022 à Catenoy.



*L'état civil n'est publié dans le bulletin municipal qu'après autorisation des familles.*

## ILS NOUS ONT QUITTÉ...



**Yasmina Dubeau** est décédée le 17 juillet 2022. Elle était membre du CCAS, et était bénévole dans plusieurs associations, notamment aux Anciens Combattants. Yasmina était entrée au conseil municipal en 1983, puis est devenue adjointe au Maire. Rigoureuse, assidue, elle aura marqué durablement la vie de notre commune. Toutes nos condoléances à ses filles.

**Jean Sadet** est décédé le 26 avril 2023. Né à Catenoy, il était agriculteur à la ferme de Saint-Antoine. Il était le doyen de la commune, il venait de fêter ses 99 ans. Nos condoléances à sa famille.



Bien informé = bien logé avec l'ADIL de l'Oise

Un conseil info logement

et

Un conseil info énergie

France Rénov

Un conseil en visite

Un conseil téléphonique

03 44 48 61 30

Rapports locatifs

Accession à la propriété - Fiscalité du logement - Copropriété

Prevention des expulsions et des impayés - Règles d'urbanisme

Rénovation énergétique de l'habitat : travaux et aides

Lutte contre l'habitat indigne – travaux d'autonomie etc

Un conseil au siège social de l'ADIL

17 rue Jean Racine

60000 Beauvais

et

Un conseil de proximité

Plus de 20 permanences info logement

Plus de 20 permanences info énergie

Prise de rdv pour les permanences

en ligne sur notre site internet [www.adil60.org](http://www.adil60.org) : flashez moi



*Il n'y a pas de conseil anodin pour celui ou celle qui le reçoit  
Mais seul celui ou celle qui le reçoit s'en aperçoit*

## Urbanisme : Du PLU au PLUi-H-M

**Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur tout le territoire de la Communauté de communes**

La Communauté de communes du Clermontois c'est :

- Un territoire de 149 km<sup>2</sup> ;
- 18 communes ;
- 38 105 habitants ;
- Une position stratégique au cœur de l'Oise ;
- 18 documents d'urbanisme communaux.

Si les documents d'urbanisme communaux (PLU, Carte communale) permettent de définir des règles à l'échelle d'une commune, les élus du clermontois constatent que l'échelle intercommunale est la plus pertinente pour coordonner tant les politiques d'urbanisme que d'habitat et de déplacements.

C'est ainsi que par délibération en date du 27 mai 2021, la Communauté de communes du Clermontois a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

On parle de document "intercommunal" parce qu'il concernera l'ensemble des 18 communes qui composent l'intercommunalité du Clermontois.

### **H pour habitat – M pour mobilité**

Outre les règles d'urbanisme, le PLUi intégrera des éléments relatifs à la politique de l'habitat et à la politique des transports et déplacements. Dans ce cas précis, on parle alors de PLUi tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de mobilité (PDM). D'où le lancement du PLUi-HM par la Communauté de communes.

Le PLUi-H-M remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux (Plan Local d'Urbanisme ou Carte communale) s'appliquant aujourd'hui sur chacune des 18 communes.

Une fois entré en vigueur, le PLUi-H-M permettra de définir les possibilités de construction et d'usage des sols :

Où est-il possible de construire et comment ?

- Quels seront les espaces naturels et les zones agricoles préservés ou confortés ?
- Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ?
- Où seront créés les emplois ?

Il nous concerne tous, que l'on soit particulier, entreprise, exploitant agricole, administration publique, association ...

Au terme de son élaboration, les mairies continueront toujours de délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux ...).

Les règles d'urbanisme applicables sur le territoire seront harmonisées tout en préservant les spécificités propres à chaque commune.

Document de référence pour les 15 ans à venir, le PLUi-H-M s'attachera à retranscrire avec précision les spécificités de notre espace intercommunal, valorisera ses atouts et apportera des réponses concrètes aux enjeux locaux urbains, environnementaux, économiques, de mobilité et de services à la population.

S'il s'agira bien d'un document intercommunal, il sera cependant co-construit avec chacune des communes du territoire et permettra la déclinaison du projet de territoire élaboré par les élus de la Communauté de communes.

L'idée est de réfléchir, à l'échelle du territoire, à une logique :

- de sobriété foncière ;
- de protection commune de l'environnement ;
- de gestion des risques comme par exemple les inondations liées aux ruissellements des eaux pluviales ;
- de développement économique, de développement de l'habitat, des services à la population des lieux culturels ;
- de protection de notre patrimoine rural et de notre patrimoine remarquable.

Le PLUi-H-M est élaboré en concertation avec la population et l'ensemble des acteurs du territoire tout au long de la démarche. La concertation doit permettre aux habitants, aux élus, aux associations, aux

professionnels... d'avoir accès à une information claire et complète sur le projet. Elle permettra de recueillir vos contributions sur les différentes thématiques et viendront alimenter les études et enrichir le projet.

### **Comment s'informer ?**

- Un site internet sera dédié au PLUi-H-M sur lequel vous pourrez retrouver toutes les informations relatives au document et à son élaboration ;
- Un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche, complété au fur et à mesure de l'avancée des différentes étapes d'élaboration du PLUi-H-M sera disponible au siège de la CCC et dans chaque mairie de l'intercommunalité ;
- Des informations régulières dans la presse locale et dans le bulletin communautaire,
- Des réunions publiques seront organisées à différents stades de l'élaboration du PLUi-H-M.

### **Comment s'exprimer ?**

- Un registre de concertation destiné à recevoir vos observations et propositions est disponible aux horaires d'ouverture au public au siège de la Communauté de communes du Clermontois et dans chaque mairie de l'intercommunalité ;
- Une adresse mail dédiée à laquelle vous pourrez faire part de vos observations et propositions sur le projet,
- La possibilité d'adresser ses remarques par courrier au siège de la Communauté de communes du Clermontois.

*(Article : site internet de la Communauté de Communes du Clermontois)*

## **EXPRESSION « CATENOY DEMAIN »**

En ce début d'année, je présente à toutes et tous une excellente année 2024, la réalisation de vos projets et la réussite dans vos activités.

Pour Catenoy je souhaite que le conseil municipal travaille à l'amélioration de la circulation et du stationnement dans notre village ... pour éviter le pire, l'accident mortel d'une personne par exemple.

Le matin, rejoindre les arrêts des autocars reste un parcours d'obstacles, des véhicules en stationnement sur les trottoirs obligent les piétons à marcher sur la route.

Si à cela nous ajoutons la vitesse excessive de certains véhicules les circonstances d'un accident sont réunies.

De plus le stationnement des véhicules, dans notre village, demeure une difficulté permanente dans certains quartiers.

A plusieurs reprises, après en avoir été saisi par des habitants de notre village, j'ai demandé que le conseil municipal réfléchisse aux dispositions à prendre pour réduire les risques et faciliter le stationnement.

La commission des travaux devait être réunie sur cette question.

Quand le sera-t-elle ? Faut-il attendre l'accident ?

Certes les solutions ne viendront pas d'un coup de baguette magique mais d'une réflexion collective avec toutes celles et tous ceux qui veulent y participer.

Oui certainement il faudra organiser le stationnement, créer des places de parking, réglementer la vitesse, interdire peut-être...changer des habitudes, dépenser aussi... mais tout cela est possible si le conseil municipal choisit la bonne méthode de concertation et de consultation de nos concitoyens.

Par quartier, il serait assez facile de réunir quelques habitants pour les entendre et échanger sur les mesures à expérimenter avant toutes décisions. Bien entendu, des jeunes collégien(ne)s et lycéen(ne)s pourraient, avec l'accord de leurs parents, être associé(e)s à cette démarche citoyenne de la recherche du mieux au profit de tous.

Bernard Lefèvre

# Infos Mairie

☎ 4 bis place de la Mairie 60840 CATENOY ☎ 03 44 77 01 61 - 📠 03 44 77 04 84

✉ [mairie@catenoy.fr](mailto:mairie@catenoy.fr) - [www.catenoy.fr](http://www.catenoy.fr)

**Ouverture au public : le mardi et le vendredi de 15h à 18h.**

## AGENCE POSTALE

3 place de la Mairie

☎ 03 44 78 22 11

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h

Jeudi de 8h30 à 12h

Samedi de 9h à 11h30

## GENDARMERIE

11 route de Compiègne ☎ 03 44 77 34 17

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1 rue Cambry BEAUVAIS

☎ 03 44 06 60 60 [www.oise.fr](http://www.oise.fr)

## PRÉFECTURE DE L'OISE

1 place de la Préfecture BEAUVAIS

[www.oise.pref.gouv.fr](http://www.oise.pref.gouv.fr) ☎ 03 44 06 12 60

## SOUS-PRÉFECTURE

6 rue Georges Fleury CLERMONT

☎ 03 44 06 12 60

## Communauté de Communes

9 rue Henri Breuil CLERMONT

03 44 50 85 00

## ECOLE DE MUSIQUE

26 rue Wenceslas Coutellier CLERMONT

03 44 78 76 90

## CAL

12 rue du Général Moulin CLERMONT

03 44 50 06 68

## CINÉMA Paul Lebrun

Place Corroyer CLERMONT

## CENTRE AQUATIQUE

1 allée des droits de l'Homme FITZ-JAMES

03 44 78 83 37

## DÉCHETERIE

ZAC de la ferme des Sables BREUIL-LE-SEC

☎ 03 44 50 85 00

## Services de secours

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

## CENTRE ANTI-POISONS

☎ 0 800 59 59 59

NUMERO D'APPEL pour les personnes sourdes et malentendantes

☎ 114

Ce numéro concerne aussi toutes les personnes étant en incapacité de passer un appel téléphonique

## Services concessionnaires

### SICAE

- 03 44 926 926

### SUEZ

- 0 977 408 408

## Services sociaux

### CCAS

En Mairie sur rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE ☎ 03 44 10 78 70

ENFANTS EN DANGER ☎ 119

VIOLENCES CONJUGALES ☎ 3919

## Ecole et périscolaire

### GROUPE SCOLAIRE

Rue Jules Ferry ☎ 03 44 78 14 84

[primaire.catenoy@ac-amiens.fr](mailto:primaire.catenoy@ac-amiens.fr)

### CANTINE -PÉRISCOLAIRE

☎ 03 44 50 10 56

[alsh.maimbeville.catenoy@leolagrange.fr](mailto:alsh.maimbeville.catenoy@leolagrange.fr)